

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

Conseils de prudence 280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

Engrais à base de sels inorganiques.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Nitrate de potassium	7757-79-1 231-818-8 01-2119488224-35	Ox. Sol. 3; H272	>= 10 - <= 60
Hydrogénosulfate de potassium	7646-93-7 231-594-1	Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335	<= 3

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

En cas de contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	:	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau Eau pulvérisée Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :	:	Décomposition possible au-dessus de 130°C. Produits de décomposition thermique : Monoxyde d'azote, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, chlorure, acide chlorhydrique.
--	---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection :	:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.
Autres informations :	:	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 :

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate de potassium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	36,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	20,8 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	10,9 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 :

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate de potassium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Protection des mains : Gants

Protection des yeux : En présence de poussières : Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Vêtements de protection : Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat : Solide / Poudre

Aspect : cristallin(e)

Couleur : divers

Odeur : inodore

pH : env. 5, Concentration: 100 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : Non applicable

Masse volumique apparente : env. 1.200 kg/m³

Solubilité(s) - Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Température de décomposition : env. 130 °C (Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique)

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Méthode: Manual of tests and criteria. Test O.1 (United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods).

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Température > 130°C. Chaleur, flammes, et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Produits à éviter : Acides, bases, matières organiques, poudres métalliques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx) ; Ammoniac.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITE AIGUË

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Composants:

Nitrate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,527 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Hydrogénosulfate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.340 mg/kg

CORROSION CUTANEE/IRRITATION CUTANEE

Produit:

Résultat: Provoque une irritation cutanée. Remarques: Méthode de calcul

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

Composants:
Nitrate de potassium:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire

LESIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE

Produit:
Résultat: Provoque une sévère irritation des yeux. Remarques: Méthode de calcul

Composants:
Nitrate de potassium:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANEE

Produit:
Résultat: non sensibilisant

Composants:
Nitrate de potassium:
Résultat: non sensibilisant

MUTAGENICITE SUR LES CELLULES GERMINALES

Produit:
Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Composants:
Nitrate de potassium:
Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

CANCEROGENICITE

Produit:
Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:
Nitrate de potassium:
Remarques: N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION

Produit:
Effets sur la fertilité :
Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Composants:
Nitrate de potassium:
Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction
Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

TOXICITE SPECIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Produit:
Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

cible, exposition unique.

Composants:

Nitrate de potassium:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

TOXICITE SPECIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION REPETEE

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

Nitrate de potassium:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

TOXICITE A DOSE REPETEE

Composants:

Nitrate de potassium:

Espèce: Rat

NOAEL: ≥ 1.500 mg/kg

Durée d'exposition: 1 jr

EXPERIENCE DE L'EXPOSITION HUMAINE

Produit:

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

Produit:

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Composants:

Nitrate de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CL50 : ≥ 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

Hydrogénosulfate de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 3.500 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

Nitrate de potassium Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation :

Ne s'accumule pas dans les organismes.

Nitrate de potassium

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux

Légèrement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Nitrate de potassium

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet négatif n'a été observé pour ce produit, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture. Contacter le fabricant.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non réglementé		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé		
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé		
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé		
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non réglementé		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non réglementé		

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubriques ICPE : ****

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

Hakaphos Base (après avril 2020 : EAN 4053975499108)

Référence : FDS_995_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 28/04/2020

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Ox. Sol. : Matières solides comburantes
Skin Corr. : Corrosion cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STE = Exposition de courte durée. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail. MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. ppm = partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Autres informations :

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.